YERRES

Publication le 24/12/2025

Services Techniques
N° tél. : 01.69.49.77.00
N/Réf. : OC/CD

DECISION N°2025/434

OBJET : Avenant n° 1 au marché n° 29/2024 relatif aux travaux de réhabilitation et extension du Centre de Loisirs sans hébergement de Grosbois pour le lot 7 : Faux - plafonds, conclu avec la société AGD SAS

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le code de la commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n° 2024/119 du 18 juin 2024 relative au marché public à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation et extension du Centre de Loisirs sans hébergement de Grosbois pour le lot 7 : Faux – plafonds, conclu avec la société AGD SAS, sise 11 rue du Chenet –91490 MILLY LA FORET,

VU le marché n° 29/2024 du 5 juillet 2024 correspondant,

CONSIDERANT que le montant du marché est de 18 239,30 € HT,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des modifications aux travaux de faux - plafonds et de prendre en compte des plus-values,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un avenant n°1 d'un montant total de 5 046,03 € HT,

Reçu en préfecture
le 22/12/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251219-lmc111219H1-AR

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER l'avenant n° 1 au marché n° 29/2024 du 5 juillet 2024 passé au titre du lot 7 : Faux - plafonds, conclu avec la société AGD SAS, sise 11 rue du Chenet –91490 MILLY LA FORET, ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que le montant total de l'avenant n° 1 s'élève à 5 046,03 € HT,

DIT que le montant du marché passe de 18 239,30 € HT à 23 285,33 € HT,

DIT que le pourcentage d'augmentation du montant initial du marché est de 27,67 %,

DIT que l'avenant n° 1 prend effet à sa date de notification et est conclu pour la durée restant à courir du marché,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE) 21

Le 19 décembre 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 22/12/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251219-lmc111219H1-AR